

VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage



A retourner avant le 31 mai 2021

VOTRE ENTREPRISE

Siren / Siret :

Raison sociale

Nom : Prénom :

Courriel : Téléphone :

CALCUL DE VOTRE VERSEMENT

Votre masse salariale 2020 €
X 0.68% = A

13% de A = Solde à verser €

Dépenses déductibles* €

*Deux types de dépenses déductibles :

1. Les dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire.
2. Subventions versées au CFA sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées.

VOTRE VERSEMENT

Montant €

Bénéficiaire

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU MORBIHAN
10 Boulevard des Iles
CS 82311
56008 VANNES Cedex
Tél : 02 97 63 95 00

MODE DE REGLEMENT

Virement

IBAN : FR76 1380 7006 5732 7214 6623 089

BIC : CCBPFRPPNAN

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Chèque

Chèque n°

A l'ordre de : CMA56

Cachet de l'entreprise et signature

A

Le